



Royaume de Belgique  
Province de Luxembourg  
Commune de Wellin  
Grand-Place, 1 – 6920 Wellin

Tél. : 084 / 43 00 46  
Mail : eddy.mouton@wellin.be  
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h; lundi et mercredi de 13h30 à 16h30

## DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

**Date de la demande :**

**Salle communale :**

- Salle des fêtes – rue du Mont, 55 – 6924 Lomprez
  - Grande salle
  - Cafétéria
  - Scène
  - Cuisine et vaisselle
  - Barbecue
- Maison des associations (MDA) – Rue de Beauraing, 24 – 6920 Wellin
  - Grande salle
  - Espace culturel
  - Salle de réunion
  - Cuisine et vaisselle
- Local du Tombois – rue du Tombois, 4 C - 6921 Chanly
- Laboratoire de la vie rurale – Rue de la Place, 4 – 6920 Sohier
  - Grande salle rez-de-chaussée
  - Grande salle 1<sup>er</sup> étage
- Salle de Halma – rue Air-Melet, 11 – 6922 Halma
  - Grande salle avec cuisine
  - Cuisine seule

**Responsable salle (remise clés, visite, inventaire):**

- Salle des fêtes de Lomprez : Mme Magerat au 0472/42.72.45
- Maison des associations de Wellin : Mme Marson au 084/38.00.60 ou 0474/83.19.81
- Local du Tombois de Chanly : Mme Robert au 0494/03.06.06
- Salle de Halma :

**Demandeur :**  privé  responsable d'une association

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail:
Nom de l'association :	

Présence OBLIGATOIRE du locataire **majeur** durant la période de location, qui en assume ainsi la pleine responsabilité en cas de dégâts éventuels

**Manifestation :**

Date : ..... Début : ..... Fin : .....

**Activité envisagée :**

- Manifestation publique / privée
- Entrée payante : **oui - non** (droit d'entrée, droit d'inscription, participation aux frais, prévente ...)
- Descriptif de l'activité (ex. type de bal) : .....
- Nombre de participants : .....

**Tarif (à remplir par l'administration) :**

Location : ..... Caution : .....

**Mise à disposition des clés :**

- évènement en soirée : le locataire disposera de la clé le jour de l'évènement à 9h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.
- évènement en journée : le locataire disposera de la clé le jour précédent l'évènement à 19h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.

*Conformément au RGPD, j'autorise la Commune de Wellin à traiter et conserver mes données personnelles dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et ce jusqu'à la fin de leur utilité administrative.*

Signature